

Bulletin d'inscription

À retourner par mail, ou à l'adresse ci-dessous

CAMPUS

TRIGANO

1, Av. de Rochebonne - CS 69003
 07302 Tournon-sur-Rhône Cedex
campus.formation@trigano.fr

Tél. 04 75 07 54 97

Formation(s)

Intitulé

Dates et lieux Prix €

Remise de 10 % à partir de la 4^{ème} journée de formation

Stagiaire(s)

Nom - Prénom

Fonction

.....

Entreprise

Raison sociale Responsable

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax Mail

Personne à contacter Tél. Mail

Organisme de prise en charge (OPCO ou autre)

Organisme à facturer (si différent de l'entreprise)

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax

Date et signature

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente figurant ci-dessous

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

1- TARIF : Les prix de stage sont ceux figurant sur notre programme. Le tarif est forfaitaire par stage et participant (ou groupe de participants). Les prix s'entendent hors-taxes, ils sont à majorer au taux de TVA en vigueur. Tout stage commencé est dû en totalité.

2- INSCRIPTIONS : Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception et au minimum une semaine avant le déroulement de la formation. Tous bulletins reçus au terme de ce délai ne seront pas pris en compte. La convention est envoyée dès réception de l'inscription, la convocation est envoyée au plus tard 15 jours avant le début du stage.

3- DOCUMENTS LEGAUX : Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur vous est adressée en deux exemplaires dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise avant le début de la formation. Si toutefois, nous n'avons pas reçu les conventions avant le début de celle-ci, le stagiaire ne pourra y participer. La facture est établie en un seul exemplaire. Les attestations de formation et de présence sont adressées à l'issue du stage.

4- CONDITIONS DE REGLEMENT : Chaque facture doit être acquittée à réception. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. En cas de paiement effectué par un OPCO, il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme que vous aurez désigné. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant. La facture est adressée à votre OPCO seulement lorsque nous avons reçu le contrat de prestation acceptant la demande de prise en charge au cas contraire, elle vous sera adressée.

5- DESISTEMENT DU FAIT DU CLIENT : Toute annulation tardive (moins de 10 jours avant le début du stage), doit nous parvenir par écrit, et pourra être facturée d'un montant de 30 % TTC du prix de la formation. Si un stagiaire est absent sans en avoir averti, vous nous réglerez la totalité de la prestation.

6- GARANTIE DE CAMPUS TRIGANO : CAMPUS TRIGANO se réserve le droit de modifier les dates de programmation des stages (ou de les annuler) en fonction du nombre de stagiaires inscrits et des contraintes d'organisation. Vous avez toutefois la garantie qu'en cas d'annulation du fait de CAMPUS TRIGANO, vous disposez d'une priorité de réinscription à une prochaine session.